Le Duel Laguerre-Déroulède

Charleroi, 22 février. — L'affaire du duel Déroulède-Laguerre-Vivani qui devait être tribunal correctionnel sera le 12 mars.

La Révision

Bruxelles, 22 février. — L'assemblée générale de l'association conservatrice a voté aujourd'hui l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée confirme le vote de la précédente réunion et déclare qu'il devait être interprété dans ce sens que l'association conservatrice ne repousse pas la revision des articles 47 et 53 de la constitution.

QUESTIONS SOCIALES

Retraites Ouvrières

L'assuré est naturellement amené à se demander s'il ne pourrait, par des placements lucratifs et l'accumulation des intérêts obtenus des avances au moins égaux à ceux qu'en lui offre la Compagnie ; cela dépend du taux d'intérêt de ces placements et surtout de l'âge inscrit au contrat. Ainsi l'homme qui, moyennant le paiement d'une prime, voudrait garantir à ses enfants le paiement d'un capital pour le cas où il viendrait à mourir entre 40 et 60 ans, ferait bien de contracter une assurance en cas de décès, parce que la probabilité de vie est grande ; en d'autres termes, il y a relativement peu de décès entre 40 et 60 ans, les Compagnies peuvent par conséquent verser des sommes importantes aux familles des assurés relativement peu nombreux qui meurent entre ces limites d'âge.

Il n'en serait pas de même évidemment pour l'homme qui stipulerait le paiement d'un capital pour le cas où son décès surviendrait après 60 ans seulement. Mais lorsqu'on contracte pour la vie entière, les chances se trouvent réparties et dans ces conditions l'assurance est réellement salutaire, puisque la famille, garantie en tout temps contre le dommage matériel que lui coûterait la perte de son chef, peut compter sur l'indemnité pécuniaire au moment où cette perte lui serait particulièrement sensible.

En ce qui concerne le taux de l'intérêt, les Compagnies d'assurances offrent moins sans doute que ne peuvent le faire d'autres sociétés, mais, recueillant régulièrement les petites sommes qui constituent les primes annuelles, elles fonctionnent aussi comme caisses d'épargnes.

Ce qui précède permet de comprendre aisément pourquoi l'assurance en cas de vie est moins avantageuse que l'assurance en cas de décès. Le danger à prévoir est l'abnégation de ressources dans l'âge avancé ; et beaucoup d'assurés peuvent arriver à 50 ou 60 ans, parce que les décès dans l'âge mûr sont relativement peu nombreux, par suite, il y a beaucoup de rentes à servir et chacune d'elles ne peut être bien forte. D'une manière générale, on le conçoit sans peine, les avantages de l'assurance seront d'autant moins grands qu'on aura plus de chances de profiter du contrat. Si on contractait à un âge où la mortalité est grande, à la naissance ou dans l'extrême vieillesse, le bénéfice serait important, parce que les survivants seraient peu nombreux.

L'assurance en cas de vie, ou de rente viagère différée, est néanmoins très profitable à ceux qui ne peuvent pas beaucoup économiser, et qui sont exposés à ne pas produire vers la fin de leur carrière assez pour leurs besoins, elle fonctionne comme caisse d'épargne, et garantit un revenu régulier pour le jour où le besoin s'en fera particulièrement sentir. Les Compagnies d'assurances, servant les rentes pour les rentes viagères différées le taux d'intérêt qu'elles obtiennent par leurs propres placements et de ce chef ne réalisent aucun bénéfice.

La Caisse nationale de la vieillesse fonctionne, pour faire le service des rentes viagères, absolument comme les Compagnies d'assurances. Pendant longtemps elle a accordé aux déposants un intérêt supérieur à celui qu'elle retirait de ses placements, mais ainsi elle s'était mise en perte ; un travail fait en 1886, analogue au travail de vérification auquel se livrent régulièrement les Compagnies d'assurances, a permis de reconnaître que cet établissement n'était plus en mesure de satisfaire à ses obligations ; il faut un système ingénieux, dont l'explication n'a pas sa place ici, la Caisse des Retraites servait à l'amortissement de la dette publique. Depuis le vote du travail de 1886, la Caisse a cessé de jouer ce rôle, elle a été mise en mesure de payer ses pertes passées, et chargée de faire le service des rentes avec ses propres ressources. Le taux de l'intérêt qu'elle sert est fixé tous les ans par décret, il est actuellement de 4 0/0, mais la loi en a été récemment si profondément modifiée, elle a été rendue beaucoup moins avantageuse pour les déposants.

Le Caisse de la vieillesse est un réservoir d'épargnes, elle ne peut à cause de la nature même de ses opérations donner des avantages plus importants. Comme dans les Sociétés d'assurances sur la vie en effet, les décès non survenus, et qui se partagent le produit des versements faits par les déposants prédécédés, sont relativement en grand nombre, de sorte que leur part est petite. Les tables de mortalité le démontrent, et c'est ce qui elles servent de base aux calculs.

La confection des tables de mortalité est une opération minutieuse ; encore faut-il, quand elles sont faites, judicieusement s'en servir, car la mortalité varie suivant le temps, suivant les pays, les conditions hygiéniques du milieu considéré ; une table dressée pour un groupe de gens aisés ne convient point pour l'assurance d'hommes qui mènent une existence très laborieuse. La Caisse des Retraites fait usage de la table de Deparcieux rectifiée d'après les résultats de la pratique ; il serait temps de dresser une table complètement nouvelle, offrant plus de garanties d'exactitude, ce point est d'autant plus nécessaire que le taux de certaines rentes de la loi relatif aux Sociétés de secours mutuels.

Il serait bien plus facile qu'on ne le croit, par statistique, de faire des projets de tables complètement pour quelques milieux complexes et soigneusement surveillés. Quand on n'avait pas encore pénétré jusqu'à le nombre moyen des événements fortuits et à peu près le moment tout les dire, quel la durée de l'existence humaine ne s'écarte guère d'une certaine moyenne pour un temps et un pays donnés, que la mortalité peut être déterminée à l'avance, qu'en un mot les phénomènes indépendants de notre volonté et souvent attribués au hasard semblent obéir à certaines lois, l'assurance, à défaut de résultats statistiques, était pratiquée sous la forme mutuelle : le nombre et l'importance des sinistres étaient constatés, le montant des pertes répartis entre les associés, ou bien, plusieurs personnes s'étant associées, les survivants se partageaient les intérêts des sommes versées par les prédécédés, ainsi étaient constituées les tontines.

L'assurance sur la vie est devenue maintenant bien plus simple, bien plus pratique, aussi les opérations des compagnies, dont l'actif dépasse le milliard, se sont rapidement étendues, et l'assurance en cas de vie est aussi développée que l'assurance en cas de décès, si on tient compte des pensions de retraites garanties par l'Etat, par les sociétés industrielles, les sociétés de secours mutuels et associations analogues, les sociétés de secours mutuels ne fonctionnent pas elles-mêmes comme sociétés d'assurances, mais servent d'intermédiaires entre leurs membres et la Caisse de la vieillesse.

(A suivre). F. BÉRE.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
du 22 Février

La République vient encore de remporter dans notre région une éclatante victoire.

Dans les circonscriptions d'Avesnes et de Bethune où les corps électoraux étaient appelés à remplacer MM. Maxime Lecomte et Herbecq, élus sénateurs, les réactionnaires n'avaient pas osé entrer en ligne, mais M. Basly avait un sérieux concurrent dans la personne de M. Wagon et M. Herbecq avait à lutter contre une campagne abstentionniste menée par certains républicains brouillons qui sacrifient constamment les principes à de mesquines rancunes personnelles.

Malgré cela, de part et d'autre, nos candidats ont triomphé : M. Herbecq passe avec 7,482 voix, c'est-à-dire à peu de chose près la moitié des électeurs inscrits ; M. Basly est élu avec une majorité de plus de 3,000 voix.

Nous nous félicitons d'avoir contribué au succès de ces deux républicains qui défendront à la Chambre les intérêts de leurs commettants avec une grande énergie et un égal amour de la liberté et du progrès.

VIVE LA REPUBLIQUE !

Résultats généraux :

NORD

Deuxième circonscription d'Avesnes

Cantons	Inscr.	Vot.	S.-E.	Herb.
Bavai	4181	2268	2162	1739
Maubeuge	8658	5762	5522	4119
Solre-l-Château	2958	1845	1726	1624
	15797	9875	8910	7482

M. Herbecq est élu.

Au 22 septembre 1889, M. Maxime Lecomte avait été élu par 7008 voix contre 5065 à M. Turca, boulangiste.

Voici les résultats par communes :

Canton de Bavai

	Inscr.	Vot.	S.-E.	Herb.	Div.
Amfroipret	93	59	56	31	1
Audignies	47	34	14	13	1
Bavai	411	254	254	170	84
Bellignies	215	132	132	99	1
Bermeries	102	60	60	25	7
Bettrechies	109	87	87	45	42
Feignies	560	332	325	212	7
La Flamengrie	62	39	46	46	7
Gognies-Chaussée	135	78	75	59	3
Hon-Hergies	271	149	140	122	27
Houdain	234	168	161	80	21
La Longueville	131	114	109	103	5
Louvignies	240	150	142	92	50
Maresquelles	272	176	154	111	23
Neuf-Mesnil	210	136	136	62	4
Obies	299	99	95	94	4
Taisnières-s.-Hon	315	208	201	192	7
St-Vinast	105	90	90	83	7

Canton de Maubeuge

	Inscr.	Vot.	S.-E.	Herb.	Div.
Assevent	55	50	50	21	6
Beaufort	231	132	132	92	10
Berlaimont	38	36	34	34	2
Bettignies	52	30	30	27	1
Boussois	176	93	93	27	1
Cerfontaine	100	72	72	58	29
Colleret	205	136	136	75	1
Damousies	71	59	56	56	3
Eclaires	93	65	59	59	6
Elesmes	75	55	55	55	5
Ferrière-la-Grande	229	131	131	128	3
Ferrière-la-Petite	187	139	139	104	11
Gognies-Chaussée	141	105	97	62	8
Hautmont	1329	842	819	591	381
Jeumont	646	349	250	235	9
Limont-Fontaine	143	102	87	62	3
Louvroil	547	330	193	193	137
Mairieux	107	52	52	52	1
Marpent	187	127	112	112	1
Maubeuge	3899	1719	»	1202	517
Obrechies	70	98	96	89	1
Quiévelon	51	35	34	34	1
Recquignies	119	87	82	82	5
St-Hilaire-Mal-Bâti	81	111	93	93	1
Sousies	223	137	100	100	6
Vieux-Reng	136	71	38	70	1
Villers-sire-Nicol	209	97	»	91	1
Wattignies	50	44	44	43	1

Canton de Solre-le-Château

	Inscr.	Vot.	S.-E.	Herb.	Div.
Albas	59	54	50	50	7
Beaurieux	77	57	52	52	2
Boralles	43	25	22	22	2
Bousignies	125	65	61	61	1
Choisies	25	17	17	17	1
Clairfayt	81	64	61	46	15
Dourlers	365	254	253	234	1
Dimechaux	68	57	57	49	49
Dimont	146	55	49	49	»
Eccles	38	31	31	31	»
Fort Fourt	77	37	37	37	10
Hestrud	116	75	64	64	1
Liessies	248	152	148	148	1
Sars-Poteries	603	415	374	370	»
Solre-le-Ch.	647	353	295	293	293
Sotrimont	46	30	30	23	7
	8.853	5.478	20.381		

PAS-DE-CALAIS

Une circonscription de Béthune

Résultats généraux

	Basly	Wagon	Inscrits
Canton de Lens	3.456	6.866	12.528
Canton de Carvin	3.398	1.609	7.853
	8.853	5.478	20.381

M. Basly est élu.

Au 22 septembre 1889, M. Décrez, élu dès lors par 10.063 voix contre 5.464 à M. De Clercq, réactionnaire.

Voici les résultats par communes :

Canton de Lens

	Basly	Wagon
Aix-Noulette	167	207
Angres	29	29
Annay	116	277
Bénifontaine	23	27
Billy-Montigny	298	71
Bully-Grenay	455	30
Eleu-dit-Beaulieu	30	11
Fouquières-les-Lens	78	71
Grenay	41	30
Harnes	311	200
Hulluch	28	142
Lens	871	1102
Liévin	1045	287
Loison	101	54
Lorgies	235	102
Mazingarbe	104	113
Meurchin	135	79
Noyelles-sous-Lens	43	105
Pont-à-Vendin	76	172
Sallaumines	141	128
Vendin-le-Vieil	101	148
Wingles	224	149

Canton de Carvin

	Basly	Wagon
Carvin	919	199
Courcelles	259	106
Courrières	105	57
Dourges	192	107
Drin-Malmaison	89	145
Henin-Liétard	631	459
Leforest	156	183
Montigny-en-Gohelle	231	20
Noyelles-Godault	109	121
Oignies	195	207

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos Représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins de la séance du 21 février :

1° Sur la 1re du paragraphe 1 de l'article 2 de la proposition de loi relative aux justices de paix :

Ont voté « pour » MM. Boulanger-Bernet, *Bron, Emile Dubois, Eliez-Ecrard*, Achille Fanien, *Guillemin*, Hayaut, Lelieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Moreau*, Robert *Révoil, Trouard* et *Wersquin* ; étaient retenus à la commission des douanes, MM. Jonnart et Georges Graux ; les autres ont voté « contre » : 327.

2° Sur le renvoi à la commission des articles additionnels de M. Pontois à l'article 15 de la proposition de loi relative aux justices de paix :

Ont voté « contre » sauf M. Emile *Moreau*, qui a voté pour.

La Chambre n'a pas adopté.

Chronique locale

ROUBAIX

Théâtre de Roubaix, rue Richard Lenoir. — Il y avait salle archi-comble, hier soir, au Théâtre de Roubaix où l'on jouait *Le Reine Margot* et *Rip-Rip*.

Le Reine Margot est un des plus beaux drames du théâtre historique qu'Alexandre Dumas a entrepris de mettre à la scène.

Les personnages de Marguerite de Navarre, de Catherine de Médicis et d'Henri de Navarre, de Coconnas et de la Môle, ont été popularisés par le célèbre roman de l'auteur français si renommé pour sa fécondité littéraire.

Le drame tiré de ce roman ne le cède en rien à celui-ci au point de vue de l'intérêt des scènes palpitantes y foisonnent et sont naturellement traitées de maître.

L'interprétation dans son ensemble aurait pu être mieux, cependant nous devons une mention à Mmes Plania, Desprez et Dumesnil, ainsi qu'à MM. Mihal, Lafaille, Michau et Moreau, nous devons également citer MM. Henri et Louis Coquelin, Magnin et D'Herbigny.

Rip Rip est une opérette tirée d'une légende de l'Amérique du Nord. Le capitaine Hudson qui découvrit la vaste contrée qui porte son nom, disparut, un jour, en allant chercher des vivres pour son équipage.

Cette légende prétend que le capitaine revient dans la montagne et lorsque le tonnerre gronde, c'est qu'il joue aux boules avec les fantômes. L'intrigue de la pièce roule sur ce sujet. Un certain Rip, ayant entrepris de vérifier la véracité de cette légende, rencontre le capitaine qui laisse sa partie de boule, et lorsqu'il revient après une nuit des plus mouvementés, il s'aperçut qu'il avait passé 20 ans dans la montagne et ses chagrins refirent de le reconnaître.

Cette opérette se distingue des autres par son originalité et par le sentiment dramatique qui y est introduit.

La musique de M. Planquette, comme toujours, est vive et légère et nous rappelle beaucoup l'auteur des Cloches de Corneville.

Les paroles les plus remarquées sont : Pair de Rip, Vive la paresse, se romance c'est malgré moi que M. Hey Bono a dit dans la perfection ; le trio *Mes enfants, mes enfants, mes enfants*, par M. *Hey et* les petits Charles et Lucy Michaïs.

Un seul ne sait, par le diable et ou bat son jeu en dépit du bon sens, qui est chanté par Mme Antonine Raffelli avec beaucoup de sentiment.

A cette scène au 2e acte, l'apparition des fantômes et le chœur, dans *Rip*, le coup d'œil produit par cette apparition est vraiment féerique.

Le duo *Ah ! Ah ! Ah !* Les Enfants *mes amis*, magnifiquement de chœur a été dit très gaiement par Mlle Detrelle.

Le duo qui mérite une bonne note et M. Fernand Bailly une mention spéciale pour son solo de flûte.

En somme l'interprétation de Rip Rip a été excellente et nous félicitons sincèrement Mesdames Astruc, Raffelli, Desrivaux, Chevrier et MM. Hey-Bono, Louis et Henri Coquelin, d'Herbigny et Gustave Deschamps.

FOUTEGNO.

* * *

Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation de ce soir a lieu au bénéfice de M. Hey Bono, notre sympathique ténor.

Le spectacle sera composé de *la Cantoine est de Boufter, de Rip Rip*, opéra-comique et d'un morceau de chant exécuté par M. Bono.

Nul doute que le spectacle ainsi composé et en raison de la sympathie dont est entouré le bénéficiaire, qu'il y ait salle comble ce soir.

F.

TOURCOING

Beau temps. — Nous touchons à la fin février, et jusqu'au hiver aucun rigoureux que celui que nous venons de traverser, on est doublement heureux de jouir d'une période de beau temps. Depuis deux ou trois jours notamment, et bien que les nuits soient encore très froides, le beau soleil engage aux promenades, à l'heure de la journée où il dardait ses rayons brûlants.

Aussi, hier, dimanche, beaucoup de nos concitoyens ont ils abandonné le coin de la cheminée pour aller respirer le grand air.

Dans la campagne les travaux sont rapidement menés. Il s'agit de réparer pendant que la température le permet, les désastres d'un hiver exceptionnel.

Dans chaque ferme on déploie une très grande activité pour labourer et ensemencer les terres.

Formons des vœux pour que l'année récolte ce que l'hiver a fait subir.

Porte-monnaie perdu ou volé. — Hier matin, à neuf heures, en sortant de l'église St-Christophe, Mme Deschamps, demeurant rue Maurice prolongée, s'est aperçue qu'elle avait plus son porte-monnaie contenant 8 fr. 07 c.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Mouvement de la semaine du 16 au 21 Février 1891

	Nomb. de colis	Kilos
Soie	»	»
Laine peignée	177	340.761
Laine filée	190	69.829
Bourres	21	23.000
Coton	31	20.314
Totaux.	398	453.704

Expéditions et arrivages par voie ferrée :		
Expédié par la Condition		79.750
Reçus à divers		53.830
Arrivages directs p. v. ferrée		45.400
Total :		448.080
Conditionnements	1302 1/2	
Filtrage	81 1/2	
Décrusages et lavages	9 1/2	

Le directeur intérimaire,
Ad. COMMANT.

LILLE

Accidents. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures du matin, M. Auguste Hénnebrick, chauffeur chez M. Delesalle, rue des Meuniers 9, est tombé accidentellement de 3 mètres de haut en nettoyant sa machine. Relevé aussitôt, il reçut les soins de M. le docteur Lemblé, qui, après avoir constaté une blessure à la tête et une luxation de la colonne vertébrale, l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital de la Charité.

— M. Maxime Lefebvre, magasin, rue des Arts, 47, passant samedi vers sept heures du soir, rue de Tourcoing avec une charrette à bras a accroché le cabriolet de M. Chambon, 24, boulevard de toilles à Roncq et en a brisé une lanterne.

— Hier après midi, vers trois heures trois quarts, Mme Angélique Sauvage, 75 ans, pensionnaire à l'hospice général, est tombée sur le Grand-Place. Quand on la releva, on constata qu'elle ne s'était fait aucune blessure en tombant, mais qu'elle était légèrement prise de boisson. Elle a été reconduite en voiture à l'hospice.

Amour et suicide. — Les chagrins d'amour ont décidément une influence néfaste sur la caractère des jeunes filles ; il n'est pas de jour où nous ne ayons à nous occuper de l'enregistrer une tentative ou un suicide complet par rapport au dieu Cupidon. Aujourd'hui nous avons encore à parler de deux tentatives de suicide, l'une par strangulation, l'autre par immersion, qui se sont passées à Lille.

La première a été constatée samedi matin, vers dix heures, chez M. S.,... où sa servante, Marie Brocart, 18 ans, a tenté de mettre fin à ses jours en se pendant dans l'une des salles de la maison. Heureusement, M. Deboudt, domestique, s'en aperçut assez tôt pour couper la corde avant que la mort eut fait son œuvre. Interrogée quelques minutes, la jeune fille est revenue à elle ; mais elle a refusé de faire connaître le motif de sa triste résolution. On suppose un chagrin d'amour. On prévint immédiatement son père qui est venu la chercher pour la ramener chez lui.

— Presque à la même heure, hier matin, vers neuf heures trois quarts, M. Arthur Rivet, demeurant rue de la Fives, 22, retirait seine et sauve de la Haute-Deûle, Mlle Laure Ricant, 17 ans, servante, rue d'Armentières, 8, qui s'y était jetée, encore par chagrin d'amour. Il paraît qu'on voulu l'empêcher d'aimer un garçon brasseur.

A l'avenir, quand des cas semblables se représenteront, on pourra sans crainte retourner la phrase sacramentale des pol ciers : « Cherchez la femme » en celle de : « Cherchez l'homme ».

Le feu. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures du matin, le feu s'est déclaré chez M. Valseur, rue de la Monnaie, et a consumé une partie du plancher du 1er étage.

Les pompiers du poste de la rue de la Halle sont arrivés rapidement et ont éteint quelques sceaux d'eau.

Les dégâts qui s'élèvent à 100 fr. environ sont couverts par une assurance.

L'Actualité Scientifique

La Photographie des couleurs

La méthode daguerrienne avait à peine publiée, qu'on cherchait déjà le moyen de fixer les couleurs des images du chambre noire. Mais le succès n'avait pas, jusqu'à présent, couronné les efforts des physiciens.

Wollaston, Seebeck et sir John Herschell avaient bien remarqué que les impressions développées sur le chlorure d'argent dans les diverses parties du spectre y prennent à peu près la couleur des rayons mêmes qui les ont produites, mais ces expériences peu concluantes étaient restées isolées.

En 1848, M. Edmond Becquerel mettait sous les yeux de l'Académie des sciences une photographie colorée du spectre solaire en son entier, directement obtenue sur plaque d'argent. Bientôt suivait la présentation d'images pareilles d'objets divers. En principe, la responsabilité de photographier toutes les couleurs était lois faite acquise.

Quelques années après, Niepce de Saint-Victor, engagé à son tour dans la même voie, mais à l'inverse de son prédécesseur, avec des vues plutôt pratiques que scientifiques obtenait sur plaque daguerrienne également des résultats remarquables

Plus tard, Poitevin et d'autres après lui pourraient-ceux reproductions sur papier mais toutes les tentatives faites dans l'art de l'héliochromie avaient échoué devant une difficulté qui n'avait pu être vaincue : l'altération totale et rapide des couleurs. Cette altération se conçoit aisément : En recevant une lumière simple, *celle du jaune*, par exemple, la surface de la plaque sensibilisée est soumise à des vibrations d'une certaine durée, et sous cette influence mécanique elle éprouve une modification qui la rend apte à continuer et à transmettre par diffusion ces mêmes vibrations, comme une tendeur tendue qui se met à vibrer sous l'influence du son qu'elle rend elle-même. Si donc on éclaire par la lumière blanche la plaque ainsi modifiée, elle désindra toutes les vibrations discordantes et ne rendra que la vibration jaune, celle dont elle a pris la périodicité.

Mais si l'action de cette lumière blanche se continue, comme la plaque n'a pas perdu sa sensibilité, elle éprouve une nouvelle impression qui affaiblit encore, disimule ensuite la première, et qui altère nécessairement l'image primitive.

Ainsi, ces images, faites pour être regardées à la lumière du jour, ne pouvaient pas durer plus longtemps. A la condition de se dérober aux yeux dont elles feraient la joie, elles durent aussi indéfiniment qu'instilement.

M. Davanne, dans son *Traité théorique et pratique de photographie*, raconte avoir vu, en 1868, quelques-unes des épreuves obtenues en 1848 par Becquerel. Elles vivaient encore après trente années de mise en bière ; leur savant auteur lui-même, à l'occasion de la découverte qui est le sujet de cet article, déclarait à l'Académie que nonobstant les douze années d'état léthargique que ces mêmes épreuves ont faites depuis la date ancienne, leur coloration sans emploi s'est conservée.

Dès 1869, MM. Ch. Cros et Ducos du Hauron abordèrent, indépendamment l'un de l'autre, le problème de la reproduction photographique des couleurs par un procédé d'une tout autre nature. Mais ce procédé, perfectionné encore par M. Ch. Cros, est d'une complication extrême et le moins pratique du savant chercheur est venue interrompre des expériences qui auraient peut-être en une heureuse issue.

Quoi qu'il en soit, le problème de la fixation des couleurs n'était résolu ni complètement ni pratiquement lorsque M. G. Lippmann de l'Académie des sciences, présenta au commencement de ce mois, à ses collègues, le procédé nouveau dont nous allons essayer de donner une idée.

La coloration comme le dessin de ses épreuves, obtenus l'une et l'autre d'une seule *opération*, sont *également inaltérables*. Ses clichés n'ont rien à redouter de la lumière. Impunément ils demeurent exposés aux rayons du soleil et affrontent ceux d'un puissant arc électrique. Leurs teintes ne changent pas. Le Bleu reste bleu, le rouge rouge.

C'est un résultat immense, une admirable découverte. La photographie va en recevoir une impulsion extraordinaire qui la renouvellera et l'élèvera dans le beau à une hauteur presque inespérée à force d'avoir été attendu. Parmi les révolutions fécondes que l'histoire de cet art, aussi merveilleuse que l'art lui-même, raconte, il n'en est pas avec lesquelles ce qui commence ne puisse soutenir la comparaison.

Ce qui n'est pas moins remarquable que le résultat obtenu par M. Lippmann, c'est la manière dont il l'obtient. On s'attend sans doute à quelque chose d'extraordinaire, soit dans les matières sensibles, soit dans les développateurs et fixateurs : il n'y en a aucune ; pas une substance qui ne soit d'un emploi courant : le bromure ou l'iodure d'argent ; la gélatine, l'albumine ou le collodion ; l'hyposulfite de soude ou le cyanure de potassium. Et cependant, quand la plaque qui a été exposée est redevenue sèche, les couleurs y apparaissent dans la pureté spectrale, aussi *bon teint* que pures et de force à subir impunément le contact de l'air et de la lumière sans passer.

A quoi donc ce grand succès est-il dû ? A deux conditions essentielles.

Il faut premièrement que la couche sensible présente une continuité absolue, c'est-à-dire que le bromure ou l'iodure soit réparti à un état de division pour ainsi dire infini dans la matière transparente, gélatine, albumine ou collodion qui lui sert de support. Même au micro-scope, la préparation n'aura pas de grains sensibles. C'est encore les émulsions actuelles où la substance sensible est si ostensiblement disséminée sous forme de grains.

Il faut deuxièmement que la couche sensible soit adossée à une surface réfléchissante ; à cet effet, elle est fixée pendant la pose dans un chassis à contenance métrique. Mais nous verrons *tout* à l'heure *un miroir plan en contact* avec elle.

Et c'est tout. A part ces deux choses, rien absolument n'est changé aux manipulations ordinaires.

C'est très simple, mais comme toujours il fallait y songer.

L'explication de l'expérience, fort simple aussi et très élégante, se rattache à la théorie des interférences par réflexion. C'est dire malheureusement que l'élégance et la simplicité n'en peuvent être goûtées sans quelque préparation. *Le miroir n'est là que pour faire naître à l'intérieur de la couche sensible*, par l'interférence des rayons incidents qui forment l'image et des rayons réfléchis par le mercure, une série de franges c'est-à-dire de lumines de couleur qui seuls impressionnent la plaque, séparés par des minimas entièrement obscurs.

Les opérations terminées — je ne fais qu'abréger les paroles de l'inventeur — les maximas se trouvent marqués par une série de couches transparentes d'argent réduit, séparées par l'intervalle des minimas qui séparait des maximas. En définitive, la couche sensible est subdivisée en plusieurs centaines de tranches minces, ayant précisément l'épaisseur nécessaire pour produire des réflexions la couleur incidente. C'est exactement le phénomène des lames minces auquel sont dues les couleurs des bulles de savon. Seulement les couches réfléchies superposées étant très nombreuses l'éclat de l'épreuve peut être très grand.

En résumé, on voit — conclut M. Lippmann — que dans cette méthode, les vibrations lumineuses de chaque espèce se trouvent inscrites, à peu près comme les vibrations sonores dans le phonographe.

Et M. Gabriel Lippmann est l'Edison de la chose.

Les expériences de M. Lippmann ont exclusivement porté jusqu'ici sur la reproduction du spectre solaire. Mais il espère pouvoir mettre bientôt sous les yeux de ses confrères une plaque de verre reproduisant les couleurs d'un vitrail.

Jusqu'à présent le temps de pose est aussi long ; il ne peut être inférieur à trente minutes et peut en exiger cent ou cent mille heures. Pour le moment, du moins, le procédé n'est pas applicable à la photographie usuelle. Il n'est pas que l'on n'ait pu obtenir les couleurs intermédiaires et les nuances peu tranchées.

Mais au début, la photographie, qui se fait aujourd'hui instantanément, paraîtrait également pouvoir heures de pose et rien ne prouve qu'on ne puisse obtenir par la méthode de M. Lippmann des résultats aussi rapides et la manière de reproduire les couleurs intermédiaires qui ne sont, en somme, que des variations des couleurs principales.

M. Lippmann poursuit ses recherches et tout le monde lui souhaitera de prompts et éclatants succès. La photographie colorée pourra le solei, cela manquait à nos jouissances esthétiques et à notre gloire scientifique.

H. DE ZAUZE.

Les Criminels
DE RONCHIN, D'ASCQ ET DE MERLIMONT

Indépendamment de tout ce qui a été relevé à la charge des deux assassins, le parquet recherche encore s'ils ne seraient pas les auteurs de l'attentat commis au presbytère de Pouquières.

D'un autre côté, pour arriver à se renseigner complètement sur l'emploi de leur temps le parquet nous prie d'insérer la note suivante :

Les boulangers de Lille et des environs qui auraient eu à leur service le nommé François Bulli, tout ce qui se rapprochant des assassinats, sont instamment priés de se faire connaître au parquet ou à M. Legrand, juge d'instruction.

LE NORD

Armentières. — *Chevalière d'industrie.* — Hier matin, M. Lellen-Lallemand, marchand de chaussures, rue Nationale, 45, à prévenu la police qu'il avait été victime d'une chevalière d'industrie, dans la matinée de vendredi dernier.

Voici de quelle manière cette escroquerie a été commise :

Après avoir présenté à la fille de M. Lelieu la carte d'un honorable commerçant de la ville, M. Fremaux-Leblanc, la coquine demanda pour ce dernier quelques paires de chaussures à l'essai.

Dans le moment de défiance, Mlle Lelieu lui remit cinq paires de bottines d'une valeur totale de 78 francs.

Inutile d'ajouter que le coup comme, la chevalière d'industrie prit soin de ne plus se montrer.

La police est néanmoins sur ses traces.

DOUAI

Somain. — *Vol.* — Un vol de 18 poules et un coq a été commis chez M. Botelle Mio, cultivateur à Somain. L'auteur est inconnu.

Il y a quelques jours, à 10 heures du soir, deux individus qui tenté de voler dans cette même cour. M. Cyrille Dransart, accompagné de son fils, est sorti dans la cour et les deux malfaiteurs se sont réfugiés dans une étable. M. Dransart a lancé à tout hasard un coup de fourche sur eux, mais on les a laissé partir.

Brulée. — *Incendie.* — Le 20 courant, à cinq heures du matin, le toit en chaume de la maison Lehaire, mineur à Brûlée, prit feu, et nous s'est détaché de la voisine et elle-ci a failli se brûler. Heureusement, le conducteur a été quitte pour quelques égratignures et peu de temps après, il a éteint la toiture.

VALENCIENNES

Excursion à la Tour périlleuse. — Par les soins de la commission des recherches historiques de Valenciennes, une excursion a la tour périlleuse située sur les remparts de la porte de Lille à la porte de Mons était organisée pour hier matin à 10 heures.

Nombre de personnes s'y sont rendues, parmi lesquels l'élite intellectuelle et artistique valenciennoise.

M. E. Mallet, commandant des canonniers sédentaires, membre de la Commission, s'est très gracieusement à la disposition des visiteurs en leur faisant éloquemment la description à l'extérieur de la Tour.

On pénétrait à l'intérieur par groupe de trente personnes munies de bougies et de lanterns.

Là, M. Dutouquet, architecte auteur de travaux savants sur les fortifications décrivait minutieusement les détails intérieurs du vieil édifice.

La Tour périlleuse peut compter parmi les rares souvenirs encore subsistants du passé guerrier de Valenciennes. Elle date de la fin du XIIIe siècle, époque de transition au aspect de conservation parfaite.

Sa base jusqu'ici submergée par les eaux du fossé a été mise complètement à découvert par le désenlèvement. Cette partie inférieure de la Tour est le plus intéressante au point de vue architectural et archéologique, elle renferme un rare et complet spécimen en grès conduisant à une salle ronde également en grès couverte d'une voûte ogivale à nervures très *sur essence* construite. Cette salle communique avec une autre plus petite prenant jour sur les fossés par des créneaux.

Le but de la Commission historique est évidemment d'intéresser le plus grand nombre de ses concitoyens à la conservation de la Tour périlleuse, qui est menacée par le démantèlement.

Tout Valenciennes dévot des traditions s'associera de grand cœur au vœu de la Commission.

CAMBRAI

Tentative de vol. — *La nuit de samedi à dimanche*, un des locataires qui habitent la maison de M. D., 50 de la rue des Liniers, fut réveillé par un bruit insolite venant de la rue. Au moment où il ouvrait sa fenêtre, trois hommes prenaient la fuite, laissant entr'ouvertes des persiennes qu'ils étaient parvenus à décrocher à l'aide d'une forte pression.

Le propriétaire, M. D... avait également entendu l'effraction, car, au même moment il sortait et cherchait dans la rue après les malfaiteurs.

La chambre où voulait pénétrer le trio de voleurs est habitée par M. B... percepteur surnuméraire alors absent.

Une enquête est ouverte.

AVESNES

Bazuel. — *Tentative de viol.* — Ces jours derniers, Mme B... âgée de 76 ans, ramassait du bois dans une plaine au hameau de l'Alouette, quand elle vit s'approcher d'elle un homme, le visage recouvert d'un mouchoir, qui, sans prononcer une parole, la renversa sur le sol et tenta de lui faire subir les derniers outrages.

Aux cris poussés par la victime, deux jeunes filles, qui se trouvaient dans un champ voisin, accoururent et l'agresseur déguerpit au plus vite, en prenant son mouchoir dans sa fuite.

L'auteur de cette agression est un nommé B..., âgé de 17 ans.

La gendarmerie, prévenue, a ouvert une enquête.

Obain. — *Acc